

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET LE CERCLE DE VOILE
DE CAZAUX LAC - SAISON SPORTIVE 2022-2023 –**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

La ville de LA TESTE DE BUCH a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, formaliser par une convention l'ensemble des interventions et relations qui existent entre la ville et le Cercle de Voile de Cazaux Lac. Cette convention définit les engagements réciproques de chacune des parties, ainsi que les modalités de contrôle de ces engagements, elle précise les relations administratives entre le Cercle de Voile de Cazaux Lac et les services municipaux de manière à faciliter la communication au-delà de la mise à disposition d'équipements. Elle traduit l'intérêt que la commune porte au Cercle de Voile de Cazaux Lac et témoigne de l'engagement de celle-ci à accompagner le développement de ses activités sportives.

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} Juillet 2022** et prendra fin le **30 Juin 2023**. La convention de partenariat proposée au Cercle de Voile de Cazaux Lac permet de valider les relations de partenariat avec la ville qui sont de plusieurs ordres :

I/ Commentaires sur l'association le Cercle de Voile de Cazaux Lac :

Le CVCL avec ses 251 licenciés dont **135 adhérents** à l'année, accueille plus de 4800 personnes sur la période estivale (groupes, stages, cours particuliers, location, mais aussi avec plus de 900 participants de CAP33).

Concernant les jeunes, **62 jeunes** de moins de 18 ans sont adhérents permanent du Club les 4/6 ans au jardin des mers les 7/14 ans débutant et perfectionnement les de 15 ans pratiquent en compétition.

Le plus haut niveau de pratique est représenté par les seniors au niveau National.

Les catégories jeunes sont également présentes au niveau départemental et Régional.

Le CVCL participe activement à la vie communale en s'impliquant dans :

- Le Sport Scolaire à travers le dispositif « Voile Scolaire » accueille chaque année des élèves des classes de CM2 des Ecoles primaires de la Ville.
- Les Activités au profit de la jeunesse avec l'accueil des ALSH et en période de vacances scolaires.
- Le Dispositif CAP 33 (découvertes gratuites et stages d'approfondissements) au profit des divers publics pendant la saison estivale a pu être maintenu.
- L'Accueil de la natation scolaire pour plus de 300 élèves des écoles pour l'Année Scolaire 2021/2022 sur le site naturel du lac au Cercle de Voile de Cazaux est maintenu.
- Plusieurs manifestations (régates ou journées Handicap) ont été organisées par le CVCL en 2022.
- Le CVCL s'est engagé à développer la pratique de la voile sportive « HANDI VALIDE » plusieurs actions sont organisées en faveur des publics handicapés, grâce à l'acquisition de bateaux adaptés.

2/ LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE :

La ville s'engage à mettre à disposition, à **titre gracieux**, les installations sportives suivantes :

- Le Club house,
- Des Sanitaires,
- Un Bureau.
- Un Hangar atelier,
- Un Local,

De plus, la ville s'engage également à :

- mettre à disposition des équipements, du matériel, pour les opérations de promotion selon les règles définies par la Ville pour les associations Testerines.
- aider par des moyens de promotion et communication le Cercle de Voile de Cazaux Lac.
- La Ville prendra à sa charge les assurances concernant les risques qui incombent au propriétaire et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

3/ LES ENGAGEMENTS DU CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC :

Il est à noter que le Président : M. DUCHESNE FERCHAL Hervé,

- Le Secrétaire Général : M. DUBES Francis,
- Le Trésorier : M. DINET Patrick.

- Le Cercle de Voile de Cazaux Lac s'engage à affecter la subvention aux financements des actions présentant un caractère d'intérêt général pour le développement de l'activité sportive et le bon fonctionnement de l'association.

- Le Dossier de demande de subvention devra être adressé à la ville avant le 30 juin de l'année précédant le vote du budget de la commune, accompagné de toutes les pièces administratives et comptables.

Concernant les équipements sportifs mis à disposition par la ville, le Cercle de Voile de Cazaux Lac s'engage, plus particulièrement à :

- Assurer la responsabilité et la surveillance de ceux-ci,
- Interdire l'utilisation de ces équipements à des fins commerciales ou marchandes, y compris dans le cadre de la sous-location,
- Souscrire obligatoirement une assurance appropriée concernant les risques nés de l'activité.

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} juillet 2022** au **30 juin 2023**.

Cette présente convention n'est pas reconductible.

Elle pourra être renouvelée par une nouvelle convention d'une durée d'un an, l'objectif étant d'être en conformité avec la temporalité de la saison sportive.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Cette convention pourra être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention.

La délibération a donc pour objet de :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le cercle de voile de Cazaux Lac,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 jointe à la présente délibération ainsi que tous avenants éventuels.



**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET
LE CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC (C.V.C.L.)
Saison sportive 2022/2023**

PRÉAMBULE :

Considérant que le sport représente un vecteur important de la vie sociale, économique et culturelle de la ville, qu'il porte en lui des valeurs éducatives pour les jeunes Testerins de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert,

Considérant que l'Association « le Cercle de Voile de Cazaux-Lac », ancrée dans le tissu associatif testerin, participe à la promotion de la Ville de la Teste de Buch, à son animation et contribue à son développement territorial.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, la Ville de La Teste de Buch a souhaité formaliser par la présente convention de partenariat l'ensemble des interventions et relations existantes avec l'Association « le Cercle de Voile de Cazaux-Lac ».

ENTRE :

La Ville de LA TESTE DE BUCH, l'Esplanade Edmond Doré, 33260 LA TESTE DE BUCH, représentée par son Maire, dûment habilité, Monsieur Patrick DAVET, en exécution d'une délibération du Conseil municipal du **28 juin 2022**,

Ci-après dénommé la « Ville »,

d'une part,

Et :

Le Cercle de Voile Cazaux Lac ayant son siège social à la Halte Nautique de Cazaux Lac, à LA TESTE DE BUCH, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Hervé DUCHESNE-FERCHAL,

Ci-après dénommé le « C.V.C.L. »,

d'autre part,